



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 15 décembre 2014 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 591 Décrétant l'imposition des taxes, permis et compensation pour l'année 2015.

Ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ àAscot Corner.....ce...17^ejour de.....décembre... de l'an deux mille quatorze.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur générale et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 décembre 2014, entre 13 et 16 heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de décembre 2014.

Directeur général et secrétaire-trésorier